



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2023-491

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2023

Sommaire

SGAR Hauts-de-France /

R32-2023-11-21-00002 - Arrêté modifiant la composition de la commission de concertation pour l'enseignement privé instituée au siège de l'académie de LILLE (3 pages)

Page 3

R32-2023-11-21-00001 - Arrêté modificatif du 21 novembre 2023 portant modification des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne (1 page)

Page 7

SGAR Hauts-de-France

R32-2023-11-21-00002

Arrêté modifiant la composition de la
commission de concertation pour
l'enseignement privé instituée au siège de
l'académie de LILLE

**Arrêté modifiant la composition de la commission de concertation pour l'enseignement privé
instituée au siège de l'académie de Lille**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 442-11, R 442-63 à R 442-73 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du ministère de l'intérieur portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2022 portant répartition des sièges de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié portant composition de la commission de concertation instituée au siège de l'académie de Lille ;

Vu les désignations des collectivités et organismes concernés ;

Sur proposition de la rectrice de l'académie de Lille et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié susvisé est modifié comme suit :

I. Au titre des personnes désignées par l'État

(...)

d) trois personnalités qualifiées dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel

Titulaires

monsieur Jean-Jacques POLLET
membre du conseil économique, social et
environnemental (CESER) Hauts-de-France

monsieur Franck MORDACQ
directeur régional des finances publiques
DRFIP

madame Valérie LAGABE
chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-
France

(...)

Suppléants

monsieur Philippe ROLLET
président de la commission « Formation pour tous
et orientation tout au long de la vie » au conseil
économique, social et environnemental (CESER)
Hauts-de-France

monsieur Hugues BOCQUET
inspecteur divisionnaire des finances publiques,
adjoint au contrôleur budgétaire régional
DRFIP

Monsieur Christophe HOUBERT
chambre de commerce et d'industrie Hauts-de-
France

II. Au titre des représentants des collectivités territoriales

(...)

b) trois conseillers départementaux du Nord et du Pas-de-Calais

Titulaires

madame Marie CIETERS
vice-présidente
du conseil départemental du Nord

madame Sylvie LABADENS
conseillère départementale déléguée du Nord

madame Blandine DRAIN
vice-présidente
du conseil départemental du Pas-de-Calais

Suppléants

madame Anne VANPEENE
conseillère départementale du Nord

madame Monique EVRARD
conseillère départementale du Nord

monsieur Sébastien CHOCHOIS
conseiller départemental du Pas-de-Calais

c) trois maires du Nord et du Pas-de-Calais

Titulaires

monsieur Martial BEYAERT
maire de Grande-Synthe (Nord)

monsieur Raymond ZINGRAFF
maire d'Aubry-du-Hainaut (Nord)

monsieur Jean-Claude LEVIS
maire de Neuville-Vitasse (Pas-de-Calais)

Suppléants

monsieur David BAILLEUL
maire de Coudekerque-Branche (Nord)

monsieur Dominique FONTAINE
maire de Beaudignies (Nord)

monsieur Laurent DENIS
maire d'Eperlecques (Pas-de-Calais)

Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 modifié susvisé restent inchangées.

Article 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales et la rectrice de l'académie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **20 NOV. 2023**



Georges-François LECLERC

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

SGAR Hauts-de-France

R32-2023-11-21-00001

Arrêté modificatif du 21 novembre 2023 portant
modification des membres du conseil
d'administration de la caisse d'allocations
familiales de l'Aisne

**ARRÊTÉ modificatif N° 4 du 21 novembre 2023
portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne**

**Le ministre de la santé et de la prévention
La ministre des solidarités et des familles**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Aisne ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 26 janvier 2023, 9 juin 2023 et 8 août 2023 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération française démocratique du travail (CFDT).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 29 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des assurés sociaux
Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

----- (en remplacement de M. Claude LEROUX) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 21 novembre 2023

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Tél : 03 20 18 33 64 - Mél : laurent.stryjak@sante.gouv.fr
Adresse Postale : Madame la cheffe d'antenne – MNC – Antenne de Lille –
DDETS – 175 rue Gustave Delory – BP 82008 – 59011 LILLE Cedex